

**Vélos en libre-service sans borne ou *free floating* :  
oui à plus de services vélos mais pas n'importe comment.**

La première réunion du groupe de travail sur le vélo en libre-service sans borne lancé par le Club des villes et territoires cyclables s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Paris le 18 janvier 2018. Présidé par Christophe Najdovski, Maire-Adjoint de Paris chargé des Transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public, administrateur du Club des villes et territoires cyclables, le groupe de travail rassemble 52 participants représentant 41 collectivités, villes et agglomérations, départements et régions.

*« L'arrivée de ces nouveaux services à l'automne dernier a bousculé les repères des collectivités et les habitudes des usagers »* souligne Christophe Najdovski. *« Les territoires tiennent à accueillir l'innovation dans les meilleures conditions et à encourager les nouveaux services qui vont amplifier l'usage du vélo. Cependant, face au nombre et à la diversité des offres d'une part, et aux impacts indésirables observés d'autre part, la nécessité d'une régulation est un constat partagé par les collectivités. C'est donc un atout essentiel que de pouvoir croiser les expériences et les analyses pour mieux dialoguer avec les nouveaux acteurs et définir des règles locales et nationales, notamment dans le cadre de la préparation de la Loi d'orientation des mobilités. »*

Le groupe de travail permet aux collectivités, a priori toutes concernées par la question de vélo en *free floating*, d'échanger sur leurs attentes et leur retour d'expérience. Il sollicitera l'avis d'experts et auditionnera les exploitants afin d'évaluer les systèmes proposés.

Sont notamment examinées les questions relatives

- au cadre juridique : réglementation, contractualisation, régulation,
- à la cohabitation/complémentarité entre services publics de location ou de libre-service vélos et offres de vélo en *free floating*,
- au stationnement et à l'accessibilité de l'espace public,
- au dimensionnement des services,
- à la couverture géographique et au déploiement équitable des services,
- au modèle économique,
- au recueil et à l'exploitation des données utilisateurs,
- à l'interopérabilité,
- à l'intégration tarifaire.

Le groupe de travail sera force de propositions dans le cadre de la préparation de la Loi d'orientation des mobilités notamment sur les questions de licence d'exploitation et de statut des données d'utilisation.

**A lire : Ville&Vélo n°78, le magazine du Club des villes et territoires cyclables. Dossier : Le *free floating* bouscule les vélos partagés.**

Communication Médias : Claude Lisbonis - CLC  
T. +33 (0)1 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 – [clc@claudelisbonis.com](mailto:clc@claudelisbonis.com)

**Le Club des villes et territoires cyclables**, réseau de collectivités territoriales, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1500 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions. Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien - mode de transport à part entière -, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables.